

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2025

Date de la convocation :

13/05/2025

Date affichage : 13/05/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_39

dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : TRAVAUX RENOVATION LOGEMENT 1G-BAT ECOLE-LAVERGNE

Monsieur le maire rappelle l'opération votée au BP 2025, n° 153-rénovation logements bat école, et rappelle la nécessité de rénover à neuf le logement 1G – 1^{er} étage – 186 rue principale – dans le bourg de Lavergne, après le départ des locataires le 11/12/2024 à 11 heures (Procès-verbal d'état des lieux par huissier de justice).

Après avoir pris contact avec différents artisans le Maire donne la parole à Mme Véronique CANITROT, adjointe au maire en charge des bâtiments qui présente plusieurs devis de rénovation intérieur concernant :

- Pose de placo sur rail avec isolations pour les plafonds,
- Peinture de l'ensemble des murs et des portes
- Fourniture et pose d'un sol vinyle à cliquer dans l'ensemble des pièces.
- Remplacement du wc.
- Pose d'un meuble sous vasque dans la salle de bain.

Après étude des devis, le conseil municipal à l'unanimité, décide,

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise HINDERCHIED – Les ségalas – 46500 LAVERGNE pour un montant de **16 550 €** (entreprise non assujetti à la TVA)
- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise EURL Souillé Romuald – 159, Chemin de Nouguié – 46500 LAVERGNE pour un montant de 6 846,66 € HT + TVA 10 % : 684,67 € = **7 531.33 € TTC**
- **DIT** que le montant des travaux sera réglé sur l'opération n° 153 – article 2132 (bâtiments privés)
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette opération, et à régler des suppléments de travaux si nécessaires, dans la limite du budget validé à l'opération n° 153-rénovation logements bat école

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

Le secrétaire de séance,
Manon BENNE

